Date imprimée: 4/21/2025 Page 1 / 6

Fiche de Données de Sécurité



www.rustoleum.com

1. Identification de la Préparation et de la Société / Entreprise

200 Confederation Parkway

Nom sur l'étiquette: Zinsser BIN Shellac Base Primer-Sealer

ZINSSR 2X3.7L 1-GL BIN SHELLAC PRMR-Nom: Date de Révision: 4/21/2025

SLR

Étiquette d'un Produit: Z00911 Société/Entreprise: 1/5/2022

Primer/ Alcohol Based **Utilisation Recommandée:**

Rust-Oleum Canada (ROCA) Rust-Oleum Canada (ROCA) Société/Entreprise: Fabricant:

200 Confederation Parkway

Concord, ON L4K 4T8

Canada

Concord, ON L4K 4T8

Canada

Préparée par: Service des Affaires Réglementaires

Numéro de téléphone d

Ligne d'assistance 24 heures sur 24 :

847-367-7700 'urgence:

2. Identification des dangers

Classement de la Préparation

Symboles du produit



Mention d'avertissement

Danger

Dangers spécifiques

35% du mélange constitué de composant(s) de toxicité aiguë inconnue.

MENTIONS DE DANGER SGH

H225 Liquide inflammable - catégorie 2 Liquide et vapeurs très inflammables.

SGH étiqueter les conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des P280

yeux, et du visage.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les P303+P361+P353

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P370+P378 En cas d'incendie : Éteindre à l'aide d'un moyen d'extinction approprié.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P501 Éliminer le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, régionales et

nationales.

Date imprimée: 4/21/2025 Page 2 / 6

P502 Consulter le fabricant ou le fournisseur pour des informations relatives à la récupération ou au

recyclage.

Fiche de données de sécurité de prudence SGH

P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 Utiliser un équipement électrique, de ventilation, d'éclairage ou de coulée antidéflagrant.

P242 Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

3. Composition / Informations sur les Ingrédients

SUBSTANCES DANGEREUSES

Nom chimique	<u>N° CAS</u>	<u>Wt.%</u> Range	Symbols GHS	Phrases GHS
Éthanol	64-17-5	30-60	GHS02	H225
Gomme Laque	9000-59-3	10-30	Indisponible	Indisponible
Dioxyde de Titane	13463-67-7	10-30	Indisponible	Indisponible
Kaolinton	1332-58-7	7.0-13	Indisponible	Indisponible
Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)	14807-96-6	5.0-10	Indisponible	Indisponible
Alcool isopropylique	67-63-0	1.0-5.0	GHS02-GHS07	H225-319-336
Silice Amorphe	7631-86-9	0.1-1.0	Indisponible	Indisponible

Les concentrations réelles des ingrédients sont retenues comme secret commercial.

4. First Aid Measures

En cas de contact avec les yeux: Immédiatement tenir les yeux ouverts et rincer a l'eau abondamment pendant au moins 15 minutes. Obtenir des soins medicaux. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas de contact avec la peau: Laver a l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés. Obtenir des soins medicaux si une irritation se developpe ou si elle persiste.

En cas d'exposition par inhalation: Transporter la personne a l'air frais. En cas d'arret respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de gene respiratoire, donner de l'oxygene. Obtenir des soins medicaux immediatement. Si inhale', faire prendre l'air `a la personne atteinte. Si celle-ci ne respire pas, Appeler un me'decin.

En cas d'ingestion: En cas d'ingestion, ne pas provoquer le vomissement. Faire boire un verre d'eau ou de lait a la victime. Appeler un medecin ou un centre antipoison immediatement. Ne jamais rien administrer par voie orale si la personne est inconsciente. Risque d'aspiration: Ne pas provoquer le vomissement et ne rien administrer par voie orale, car ce produit peut penetrer dans les poumons et causer de graves lesions pulmonaires. Obtenir des soins medicaux immediatement.

Mesures de Lutte contre l'Incendie

En cas d'incendie, les agents Mousse Filmogène Aqueuse, Dioxyde de carbone, Produit chimique sec, Sable Sec, Eau d'extinction préconisés sont : pulvérisée

RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION: Les contenants fermes peuvent exploser lorsqu'ils sont soumis a une chaleur extreme. Les vapeurs peuvent former un melange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent se propager jusqu'a une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Garder les contenants hermetiquement fermes. NE PAS appliquer sur des surfaces chaudes. Tenir eloigne de la chaleur, du materiel electrique, des etincelles et de la flamme nue.

Special Fire Fighting Procedures: On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empecher la montee de la pression et la possibilite d'auto-inflammation ou d'explosion. On peut utiliser de l'eau pour refroidir les contenants fermes afin d'empecher la montee de la pression. Si on a recours a l'eau, on utilisera de preference une lance de pulverisation. Evacuer les lieux et combattre l'incendie a une distance securitaire. Utiliser un jet d'eau pour maintenir les contenants exposés à l'incendie. Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.

Date imprimée: 4/21/2025 Page 3 / 6

Risque spécial d'incendie et d'explosion (poussière combustible): Évitez de générer de la poussière; la poussière fine dispersée dans l'air à des concentrations suffisantes, et en présence d'une source d'inflammation est un risque potentiel d'explosion de poussière.

6. Mesures à Prendre en Cas de Dispersion Accidentelle

MESURES À PRENDRE SI LE MATÉRIAU EST LIBÉRÉ OU RENVERSÉ: Evacuer les lieux, retirer toute source d'inflammation et bien ventiler. Confiner le liquide renverse avec du sable ou de la terre. NE PAS utiliser un materiau combustible tel que de la sciure de bois. Eliminer toute source d'inflammation; utiliser du materiel a l'epreuve des explosions. Placer le produit dans un contenant et l'eliminer conformement aux reglements municipaux, provinciaux et federaux. Retirer toute source d'inflammation, ventiler la piece et ramasser le produit a l'aide d'un materiau absorbant inerte et d'outils ne provoquant pas d'etincelles. En cas de déversement, contenir la substance déversée et enlever avec un produit absorbant inerte. Jeter le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales règlements. Ne pas brûler des containers fermés. Les autorités locales doivent être informées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

7. Manipulation et Stockage

MANIPULATION: Se laver a fond apres avoir manipule le produit. Se laver les mains avant de manger. Retirer les vetements contamines et les laver avant de les reutiliser. Utiliser dans un endroit convenablement ventile. Suivre toutes les indications figurant sur la fiche de securite, meme lorsque le contenant est vide, car il peut encore contenir des residus. Mettre les contenants a la terre lors du transfert du produit d'un contenant a un autre. Les vapeurs peuvent s'enflammer s'il se produit une decharge d'electricite statique. Utiliser des outils anti-etincelles et du materiel a l'epreuve des explosions. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Eviter le contact avec les yeux, la peau et les vetements.

Stockage: Garder les contenants hermetiquement fermes. Tenir loin de la chaleur, du materiel electrique, des etincelles et de la flamme nue. Tenir loin de la chaleur, des etincelles, de la flamme et des sources d'inflammation. Éviter la chaleur excessive. Conserver dans un endroit sec et bien aéré. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Conseils sur la manipulation sécuritaire de la poussière combustible: Minimiser la création et l'accumulation de poussière. Un entretien ménager courant devrait être mis en place pour s'assurer que les poussières ne s'accumulent pas sur les surfaces. Les poudres sèches peuvent générer des charges d'électricité statique lorsqu'elles sont soumises aux frottements des opérations de transfert et de mélange. Prévoir des précautions adéquates telles que la mise à la terre et la liaison ou des atmosphères inertes. Pour une manipulation en toute sécurité, se référer à la norme NFPA 654, Norme pour la prévention des explosions d'incendie et de poussière provenant de la fabrication, du traitement et de la manipulation des solides particulaires combustibles.

8. Contrôle de l'Exposition / Protection Individuelle

Nom chimique	N° CAS	% en Poids Moins Que	ACGIH TLV- TWA	ACGIH TLV- STEL	OSHA PEL-TWA	OSHA PEL- PLAFOND
Éthanol	64-17-5	45.0	N.E.	1000 ppm	1000 ppm	N.E.
Gomme Laque	9000-59-3	20.0	N.E.	N.É.	N.Ė.	N.E.
Dioxyde de Titane	13463-67-7	15.0	0.2 mg/m3	N.E.	15 mg/m3	N.E.
Kaolinton	1332-58-7	15.0	2 mg/m3	N.E.	15 mg/m3	N.E.
Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)	14807-96-6	10.0	2 mg/m3	N.E.	20 mppcf	N.E.
Alcool isopropylique	67-63-0	5.0	200 ppm	400 ppm	400 ppm	N.E.
Silice Amorphe	7631-86-9	1.0	N.E.	N.E.	20 mppcf	N.E.

Protection individuelle

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE: Utiliser une enceinte de confinement, une ventilation locale ou autres mesures techniques afin de maintenir les niveaux de particules en suspension dans l'air sous les limites d'exposition recommandees. Creer une ventilation transversale en ouvrant toutes les portes et fenetres pour empecher l'accumulation de vapeurs.

Equipement de protection respiratoire: Un programme de protection respiratoire conforme aux exigences des normes OSHA 1910.134 et ANSI Z88.2 (États-Unis) et/ou SOR/86-304 Partie XII 12.13 et CSA Z180.1 (Canada) doit être suivi chaque fois que les conditions de travail justifient l'utilisation d'un respirateur. Il peut etre permis de porter un respirateur d'epuration d'air muni d'une cartouche ou d'un reservoir de protection contre les vapeurs organiques approuve par le NIOSH/MSHA dans certaines circonstances lorsqu'il est probable que les concentrations de particules en suspension dans l'air depassent les limites d'exposition. Les respirateurs d'epuration d'air n'offrent qu'une protection limitee. Utiliser un respirateur a adduction d'air a pression positive s'il y a un risque de rejet non controle, si les limites d'exposition ne sont pas connues ou dans les situations ou un respirateur d'epuration d'air n'offre pas une protection adequate.

Protection de la peau: Utiliser des gants etanches afin d'eviter le contact avec la peau et l'absorption de ce produit par la peau.

Protection des yeux: Porter des lunettes de securite concues pour proteger contre les eclaboussures de liquides.

L'AUTRE MATÉRIEL DE PROTECTION: Consulter le superviseur de la sécurité ou l'hygiéniste industriel pour obtenir des conseils en ce qui concerne les types d'équipements de protection individuelle et leurs applications. Consulter le superviseur de la securite ou l'hygieniste industriel pour obtenir de plus amples renseignements concernant l'equipement de protection individuelle et son application.

Date imprimée: 4/21/2025 Page 4 / 6

PRATIQUES HYGIÉNIQUES: Se laver a fond avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer les vetements contamines immediatement et les laver avant de les reutiliser.

Mesures d'ingénierie pour la poussière combustible: Aucune information.

9. Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide	Decomposition Temperature, °C	Non Déterminé	
Couleur	Blanc	pH	N'est pas applicable	
Odeur	Comme un solvant	Kinematic Viscosity	Non Déterminé	
Seuil de l'odeur	N.E.	Solubilité dans l'eau	Pue	
Freezing Point / Melting Point, °C	Non Déterminé	Coefficient de partage, n-octanol/ eau	Non Déterminé	
Plage du point d'ébullition	80 - 537	Pression de Vapeur	Non Déterminé	
Inflammabilité	Supporte la combustion	Taux d'évaporation	Plus lent que l'éther	
Lower Explosion Limit, vol%	3.3	Gravité spécifique	1.177	
Upper Explosion Limit, vol%	19.0	Densité de Vapeur	Plus lourd que l'air	
Point d'éclair, °C	13			
Température d'Auto-Inflammation, °C	Non Déterminé	Particle Characteristics	N'est pas applicable	

(Voir la section «Autres renseignements» pour la signification des abréviation)

Stabilité et Réactivité

Conditions à éviter: Eviter les temperatures superieures a 49°C (120°F). Eviter toutes les sources d'inflammation possibles. Éviter la chaleur excessive.

Incompatibilité: Incompatible avec les oxydants forts, les acides forts et les alkalis forts.

Décomposition Dangereuse: Par la flamme nue, le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone. La flamme produit l'irritation.

Polymérisation hasardeuse: Ne se produira pas dans des conditions normales.

Stabilité: Ce produit est stable dans des conditions normales de stockage.

11. Informations Toxicologiques

EFFETS DE SUREXPOSITION - CONTACT AVEC LES YEUX: Provoque l'irritation des yeux. Irritant, peut provoquer des lésions du tissu de l'oeil s'il n'est pas enlevé immediatement.

EFFETS DE SUREXPOSITION- CONTACT AVEC LA PEAU: Le contact prolonge ou repete avec la peau peut provoquer une irritation. Risque minimal lors de la manipulation industrielle ou commerciale habituelle par du personnel qualifie.

EFFETS DE SUREXPOSITION- INHALATION: Nocif si inhale. Les concentrations elevees de gaz, de vapeurs, de brouillard ou de poussieres peuvent etre nocives si inhalees. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Peut causer des maux de tete ou des etourdissements. Les concentrations elevees de vapeurs sont irritantes pour les yeux, le nez, la gorge et les poumons. Les constituants de ce produit comprennent de la poussière de silice cristalline qui, si elle est inhalable, peut provoquer une silicose, une forme de fibrose pulmonaire progressive. La silice cristalline inhalable est répertoriée par le CIRC comme cancérogène du groupe I (des poumons) sur la base de preuves suffisantes chez les humains exposés dans le cadre de l'activité professionnelle et de preuves suffisantes chez les animaux. La silice cristalline est également répertoriée par le NTP comme un cancérogène humain connu. Les constituants peuvent également contenir de la trémolite asbestiforme ou non asbestiforme ou d'autres silicates en tant qu'impuretés, et une exposition au-dessus au niveau « de minimus » à ces impuretés sous forme inhalable peut être cancérogène ou causer d'autres problèmes pulmonaires graves.

EFFETS DE SUREXPOSITION - INGESTION: Nocif si ingere. Risque d'aspiration si ingere; peut penetrer dans les poumons et causer des lesions.

EFFETS DE SUREXPOSITION - RISQUES CHRONIQUES: Des concentrations elevees peuvent avoir des effets nefastes sur le systeme nerveux central (somnolence, etourdissements, nausees, maux de tete, paralysie et vue brouillee) et/ou des lesions. Des recherches ont etabli un lien entre la surexposition professionnelle repetee et prolongee aux solvants et les lesions permanentes du cerveau et du systeme nerveux. Contient du dioxyde de titane. Le dioxyde de titane est répertorié comme un groupe 2B -"Peut-être cancérogène pour l'homme" par IARC. Aucune exposition importante au dioxyde de titane ne semble survenir lors de l'utilisation de produits dans lesquels le dioxyde de titane est lié à d'autres matériaux, comme dans les peintures au cours de l'application au pinceau ou au séchage. Le risque de surexposition dépend de la durée et du niveau d'exposition à la poussière du ponçage répété

Date imprimée: 4/21/2025 Page 5 / 6

des surfaces ou de la brume de jet et de la concentration réelle du bioxyde titanique dans la formule. (Ref: Monographie du IARC, Vol 93 2010)

VOIE(S) PRIMAIRE(S) D'ENTREE: Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation, Absorption cutanée, Contact avec la peau

Valeurs de toxicité aiguë

Les effets aigus de ce produit n'ont pas été testés. Les données sur les composants individuels sont présentés ci-dessous:

N° CAS	Nom chimique	LD50 par voie orale	LD50 par voie cutanée	Vapeur CL50
64-17-5	Éthanol	7060 mg/kg Rat	15,800 mg/kg Rabbit	30,000 mg/L Rat
13463-67-7	Dioxyde de Titane	>2000 mg/kg Rat	6000	N.E.
1332-58-7	Kaolinton	5500 mg/kg	>5000 mg/kg Rat	25 mg/L
14807-96-6	Talc (Silicate de Magnésium Hydraté)	6000	>2000 mg/kg Rabbit	30
67-63-0	Alcool isopropylique	4710 - 5840 mg/kg Rat		72.6 mg/L Rat
7631-86-9	Silice Amorphe	7900 mg/kg Rat		25 mg/L

N.E. - Non-Établi

12. Informations Écologiques

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES: Le produit est un melange des composantes indiquees. Aucune donnée d'écotoxicité n'a été trouvée pour ce produit.

13. Disposal Considerations

Elimination: Eliminer le produit conformement aux reglements et ordonnances municipaux, provinciaux et federaux. N'incinérez pas les récipients fermés.

14. Informations Relatives aux Transports

Numéro UN:	National (USDOT) N'est pas applicable	International (IMDG) 1263	<u>Aérien (IATA)</u> 1263	TMG (Canada) N'est pas applicable
Nom UN::	Peindre les produits en	Peintures, Vernis,	Peintures, Vernis,	Peindre les produits en
	quantités limitées	Diluants	Diluants	quantités limitées
Classe de danger :	N'est pas applicable	3	3	N'est pas applicable
Groupe d'emballage:	N'est pas applicable	II	II	N'est pas applicable
quantité limitée:	Oui	Oui	Non	Oui

15. Informations Réglementaires

Réglementations Fédérales Américaines:

Catégorie de Risque CERCLA - SARA

Ce produit a été passé en revue catégories de risque selon EPA les promulguées sous les sections 311 et 312 de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de 1986 (le titre de SARA III) et est considéré comme, sous des définitions applicables, rencontrer les catégories suivantes:

Inflammable (gaz, aérosols, liquides ou solides)

Loi de Modification et de Nouvelle Autorisation du Superfund (LEP), Article 313

Ce produit contient les substances suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de la section 313 du titre III de l'amendement de Superfund et de l'acte de Reauthorization de le partie 372 de 1986 et 40 CFR:

Nom chimique
Alcool isopropylique
N° CAS
67-63-0

LOI SUR LE CONTRÔLE DES SUBSTANCES TOXIQUES

Ce produit contient les substances chimiques suivantes sujet aux conditions d'enregistrement de TSCA 12(b) si exporté des États-Unis:

Date imprimée: 4/21/2025 Page 6 / 6

Néant

Réglementations des États Américains:

DE LA PROPOSITION 65 DE LA CALIFORNIE

Attention: Cancer et Effet Nocif sur la Reproduction - www.P65Warnings.ca.gov.

16. Autres Informations

Evaluations HMIS

Santé: 2 Inflammabilité: 3 Risque physique: 0 Protection individuelle: X

Classements NFPA

Santé: 2 Inflammabilité: 3 Instabilité: 0

Volatile Organic Compounds: 539 g/L

Date de Révision de la FDS: 4/21/2025

MOTIF DE LA RÉVISION: Propriétés de la Substance et/ou du Produit

Modifiées dans la ou les Sections:

01 - Identification

03 - Composition / Informations sur les Ingrédients

05 - Mesures de Lutte contre l'Incendie 08 - Contrôles de l'Exposition / Protection

Individuelle

09 - Propriétés Physiques et Chimiques 11 - Informations Toxicologiques 14 - Informations sur le Transport Seuil de Risque de Substance % Modifié Changement du Marque des Substances

Dangereuses

Énoncé(s) de Révision Modifié(s)

Légende: N.A. - Sans Objet, N.D. - Non Déterminé, N.E. - Non-Établi

Rust-Oleum Canada estime que, au mieux de ses connaissances, d'information et de conviction, les informations contenues cidessus soient exactes et fiables à la date de cette fiche de données de sécurité. Pourtant, parce que les conditions de manipulation, utilisez et l'entreposage de ce matériel est au-delà de notre contrôle, nous ne supposons aucune responsabilité ou de passif pour la blessure personnelle ou le dommage de propriété encouru par l'utilisation de ce matériel. Rust-Oleum Canada ne rend aucune garantie, exprimée ou implicite, à propos l'exactitude ou l'intégrité des données ou des résultats obtenu de leur utilisation. Tous matériels peuvent présenter des dangers inconnus et devraient être utilisés avec la prudence. L'information et les recommandations en cette fiche technique matérielle de sûreté sont offertes pour la considération et l'examen d'utilisateurs. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la convenance finale de ces information et données et de se conformer à tous les international applicable, fédéral, état et lois locales et règlements.